

**POL4840-30**  
**« SYSTÈME POLITIQUE MONTRÉALAIS »**  
LE MERCREDI DE 18 h À 21 h

Chargé de cours : Pierre Prévost  
Adresse de correspondance : [prevost.pierre@uqam.ca](mailto:prevost.pierre@uqam.ca)

**1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE**

**Description du cours selon l'annuaire UQAM**

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté métropolitaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Les fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.M.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

## **Approche utilisée dans ce cours : un constat et un souhait**

Le constat : Montréal est une ville particulière à plus d'un titre, dans l'environnement municipal québécois et canadien. Bien que le fondement de cette institution repose pour l'essentiel sur les mêmes lois et suscite, à peu de choses près, la même approche gouvernementale que les autres municipalités, Montréal est un monde en soi, très différent des autres institutions municipales, qui mérite pleinement qu'on s'y attarde, ne serait-ce qu'à cause de sa complexité.

Le souhait : le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. Les informations que l'étudiant reçoit pendant les périodes du cours et à travers ses lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin, d'analyser et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises et en excluant les jugements *a priori*, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat, ce qui est le propre de la démarche universitaire.

## **Objectifs**

Ce cours constitue un cours facultatif dans le cheminement menant à l'obtention de divers diplômes du département de Sciences politiques. Au terme de ce cours, les étudiant(e)s devraient avoir acquis les principaux concepts et notions s'appliquant au système politique montréalais, tels que décrits dans la description du cours de l'annuaire UQAM.

## **Pédagogie**

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et législatives, ainsi qu'à les illustrer par le biais d'exemples tirés de la vie politique montréalaise. Chaque semaine, certains éléments tirés de l'actualité seront analysés pour illustrer les thèmes abordés dans le cours. Deux examens, couvrant l'ensemble de la matière de chacune des deux portions de la session, témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée dans ce cours. De plus, un travail de session fait en équipe témoignera de la compréhension envers divers aspects de la préparation et de l'adoption d'une politique par la Ville de Montréal. Enfin, une

notation « boni » sera disponible pour les étudiant.e.s qui sont intéressé.e.s à améliorer leur pointage.

NOTE : La copie corrigée de l'examen intra sera remise à chaque étudiant en mains propres après la mi-session. Par contre, tout étudiant qui désirerait récupérer sa copie d'examen final et/ou du travail d'équipe devra remettre au professeur une enveloppe pré-adressée et affranchie, avant la séance # 13. Aucune copie ne sera laissée au secrétariat du département de Sciences politiques, ni transmise autrement.

## 2) **CONTENU DU COURS**

### **SÉANCE # 1 – Période du 8 janvier 2020**

- Présentation du professeur et du cours (syllabus).
- Entente d'évaluation.
- Discussion dirigée avec les étudiants pour vérifier les attentes envers le cours et la compréhension de la Ville de Montréal et de ses instances.
- Analyse de la « marque » Montréal : réalités particulières et enjeux distinctifs.

DOC # 1 à 4

### **SÉANCES # 2 et 3 - Périodes du 15 janvier et du 22 janvier 2020**

- Historique des défis et enjeux de la Ville de Montréal (partie 1 – 1642 à 1960)
- Historique des défis et enjeux de la Ville de Montréal (partie 2 – 1960 à aujourd'hui)

DOC # 5 à 7

**29 janvier 2020 :**

**Disponibilité des critères du travail de session et de la grille de correction.**

**SÉANCES # 4 et 5 – Périodes du 29 janvier et du 5 février 2020**

- Particularités de la gouvernance montréalaise : les différentes instances de la Ville de Montréal aux niveaux local, ville et agglomération.

DOC # 8 à 11

**SÉANCE # 6 – Période du 12 février 2020**

- Séance de questions et de suivis sur le thème du travail d'équipe.
- Révision de la matière avant l'intra.

**SÉANCE # 7 – Période du 19 février 2020**

**Examen intra (30 points), temps alloué : 120 minutes. Seule la documentation papier est permise.**

***SEMAINE DE LECTURE***  
***(24 au 28 février 2020)***

**SÉANCE # 8 – Période du 4 mars 2020**

- Montréal dans la région métropolitaine : une approche centrée sur le développement de sa région urbaine : enjeux, défis et perspectives

DOC # 12 à 15

**18 mars 2020 : remise du travail de session (30 points)**

#### **SÉANCES # 9 et 10 – Périodes du 11 mars et du 18 mars 2020**

- Présentation des réalités, contraintes et limites de la Ville de Montréal par l'analyse du budget 2020 (analyse des revenus et dépenses) et du PTI.

DOC # 16 à 19

#### **SÉANCE # 11 – Période du 25 mars 2020**

- Le caractère politique des instances décisionnelles:
  - partis et candidats **au niveau de la Ville** (dynamiques et enjeux).
  - partis et candidats **au niveau des arrondissements** (dynamiques et enjeux).
  - Dynamique politique de l'agglomération de Montréal.

DOC # 20 à 23

#### **SÉANCE # 12 – Période du 1er avril 2020**

- Montréal au Québec, au Canada et dans le monde: sa contribution, son importance, ses limites : réalités et enjeux (60 minutes)
- Les parties prenantes du débat public municipal à Montréal : tour d'horizon (arrondissements, ville, agglomération) (60 minutes)

DOC # 24

**SÉANCE # 13 – Période du 8 avril 2020**

- Deux discussions dirigées de 60 minutes chacune **(10 points)** (participation et valeur de la contribution notées pour 5 % pour chaque discussion) sur des thèmes communiqués par le professeur.

**SÉANCE # 14 – Période du 15 avril 2020**

**Examen final (30 points), temps alloué : 120 minutes. Seule la documentation papier est permise.**

**3) LECTURES ET RÉFÉRENCES****Obligatoires :**

- 1) Tous les documents distribués en cours de session, disponibles sur Moodle, de même que les notes de cours.

Note : les références particulières à certaines séances sont indiquées en grisé dans le syllabus.

**Facultatifs :**Sur le thème de l'histoire de Montréal :

- 1) « *Atlas historique de Montréal* », par Jean-Claude Robert, Éditions Libre Expression (1994), 168 pages.
- 2) « *Histoire de Montréal depuis la Confédération* » (2<sup>e</sup> édition), par Paul-André Linteau, Éditions Boréal (2000), 622 pages.

- 3) « Troisième centenaire de Montréal », par Jean-P. Héroux (1942), 295 pages.
- 4) « *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle – essai* », par Louise Dechêne, Éditions Boréal Compact (1974), 525 pages.
- 5) « *The Merger Delusion* », par Peter F. Trent, McGill-Queen's University Press (2012), 672 pages.

Sur le thème de la vie politique de la Ville de Montréal :

- 1) « *La politique municipale pour tous : un guide incontournable pour les citoyens et les élus* », Pierre-Yves Melançon, Groupéditions éditeurs, 2009.

Sur le thème de l'interface « politique / administratif » dans les municipalités:

- 1) « *Le système municipal en questions* », par Pierre Prévost, JFD Éditions (2017), 175 p. (parties 1 et 2).
- 2) « *La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles* », par Pierre Prévost, Gaëtan Morin, éditeur, (1999) 200 p. (chapitres 6 et 7).

#### **4) ÉVALUATION (sujet à entente en début de session)**

L'évaluation des apprentissages de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur quatre éléments, tels que décrits ci-après :

- A) Un examen INTRA portant sur la matière des séances # 1 à # 6 inclusivement, d'une durée allouée de 120 minutes, avant la mi-session (30 points);** cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (15 %) et d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (15 %).  
Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.
- B) Un travail de session en équipe (30 points):**

Ce travail en équipe de deux personnes devra porter sur l'analyse d'une politique ou d'un programme actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

**C) Deux discussions dirigées en classe (10 points) lors de la séance # 13.**

**D) Un examen FINAL portant sur la matière des séances # 8 à # 13 inclusivement, d'une durée allouée de 120 minutes, à la dernière séance (30 points);** cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (15 %) et d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (15 %).  
Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.

NOTE : La grille de conversion utilisée dans ce cours est celle en vigueur au département de Sciences politiques de l'UQAM.

**LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

**ENTENTE D'ÉVALUATION****6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

**6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

**6.9.3 Procédure**

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.